

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance de 19 et 20 juin 2012

2012 V. 88 Vœu relatif au dispositif « Pass Jeunes » et à une augmentation possible du nombre de partenariats par chéquier et du nombre de chèquiers émis, à partir du bilan de l'expérimentation menée cet été.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que, chaque année, 13 % des jeunes Parisiens ne partent jamais en vacances et 30 % de jeunes ne partent pas tous les ans en vacances ;

Considérant la délibération DJS 364, relative à la mise en place du nouveau dispositif municipal en faveur des jeunes Parisiens, le « Pass Jeunes », votée à l'unanimité par tous les groupes politiques au Conseil de Paris, en mai dernier ;

Considérant les 26 partenariats publics et privés signés pour cette première année ;

Considérant qu'un bilan de la diffusion et de l'utilisation des « Pass Jeunes » distribués cet été est compris dans la délibération DJS 364, ainsi qu'une présentation de ce bilan au Conseil de Paris avant la fin de l'année ;

Considérant, enfin, le lancement de la campagne de publicité de ce nouveau dispositif municipal en direction des Jeunes Parisiens, le 20 juin prochain ;

Sur la proposition de Mme Claudine BOUYGUES et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

Qu'à partir des conclusions du bilan de la diffusion et de l'utilisation des chèquiers, émis l'été 2012, et dans la limite des contraintes budgétaires, soit envisagé :

- une augmentation du nombre de partenariats public comme privé par chéquier,
- ainsi qu'une augmentation du nombre de chèquiers émis chaque année, afin de toucher le plus grand nombre de jeunes Parisiens.